



sur RDV
DEMANDE DE VISA D'ÉTUDES (VISA LONGUE DUREE D)
Information République Dominicaine

Déposer la demande au moins **3 mois avant** la date prévue du début des études en Suisse avec les documents suivants :

1. **Demande de visa D:** remplir le formulaire "Demande pour un visa de long séjour D" en original et faire 2 photocopies.
2. **4 photographies identiques (3,5 cm x 4,5 cm de face, en couleur sur fond blanc)**, collées aux demandes et une libre.
3. **Passeport original et 2 photocopies** (uniquement des pages importantes avec données personnelles, renouvellement et visas obtenus) et 2 photocopies de la carte d'identité.
4. Confirmation d'admission à l'école / à l'université en Suisse.
5. Confirmation du paiement de l'inscription ou des cours.
6. Garanties financières pour toute la durée des études en Suisse.
Justificatifs financiers : attestation bancaire, extraits de comptes, attestation de prise en charge par une ou plusieurs personnes dans une langue suisse ou en anglais (copie du/des passeport(s), indiquant le lien avec la personne et pourquoi ils se portent garants, etc.
7. Curriculum vitae dans une langue suisse ou en anglais.
8. Diplômes et certificats d'études, ainsi que les notes (record de notas). Certifiés par le Ministère de l'Education dominicain et légalisé par "Cancillería", puis traduits dans une langue suisse ou en anglais. Légaliser la traduction par la "Procuraduría" et la "Cancillería".
9. Lettre d'intention du requérant expliquant les motifs et finalités des études en Suisse ainsi que les projets futurs à la fin des études, dans une langue suisse ou en anglais
10. Lettre du requérant s'engageant à quitter le territoire suisse après les études (dans une langue suisse ou anglais).
11. Évaluation des connaissances linguistiques (si les cours sont données en anglais, TOEFL ou équivalent). Sinon, l'ambassade fera une évaluation durant l'entretien.
12. Mineurs: acte de naissance (acta de nacimiento in-extensa) original, légalisé par la "Junta Central electoral" et la "Cancillería", autorisation des parents (et copie de leurs passeport ou carte d'identité).
13. Les annexes doivent être déposées dans l'ordre en 2 exemplaires:
 - 1 jeu avec les documents originaux (qui sera soumis à l'office cantonal de migration en Suisse pour décision). Si vous devez conserver les diplômes, veuillez ajouter une deuxième copie.
 - 1 jeu de copies (pour l'ambassade).
14. Coût : gratuit

**LES DOCUMENTS DOMINICAINS DATANT DE PLUS DE 6 MOIS OU
LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.**

RENDEZ-VOUS:

Avant de déposer les documents veuillez prendre un rendez-vous à l'ambassade à Santo Domingo, République Dominicaine, par e-mail: sdd.visa@eda.admin.ch